



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN

**Revue de presse
du 04 au 10 Août 2018**

*Les articles contenus dans ce document
n'engagent que les auteurs et les sources
dont ils émanent. Ils ne reflètent en
aucun cas une position officielle de la COI*

Sommaire

I. COI et ses projets

1.1 Biodiversité	3
○ Lutte contre les plantes exotiques envahissantes : La COI appuie les Etats de la région	
○ Entrée des plantes exotiques et/ou envahissantes : Les douaniers, garants de l'imperméabilité des frontières	
1.2 Énergie Renouvelable	7
○ East Africa energy bodies court more investments	
1.3 Politique	9
○ Le CREA, fondateur du Forum des îles de l'océan Indien	

II. Centres d'intérêts

1.1 Biodiversité	10
○ Une Feuille de route contre les Espèces exotiques envahissantes	
1.2 Biodiversité Marine	13
○ Biodiversité marine : Deux projets de conservation par le gouvernement américain	
○ Biodiversité : l'observation, oui mais avec prudence	
1.3 Changement Climatique	17
○ Réchauffement climatique : le jour où la Terre s'autodétruirait...	
1.4 Environnement	19
○ Consommation - Le bois énergie manque cruellement	
1.5 Pêche	21
○ Filière crabe : Plus de 6 000 tonnes de production en 2017	
1.6 Tourisme	22
○ Tourisme durable : L'approche 4P, préconisée pour valoriser le patrimoine	

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes : La COI appuie les Etats de la région



Le **projet Biodiversité** de la **Commission de l'océan Indien** financé par l'Union européenne organise du 8 au 10 août à l'hôtel Tana d'Antananarivo, un atelier sur les espèces exotiques envahissantes à destination des douaniers et officiers chargés des contrôles phytosanitaires aux frontières.

Une espèce est dite exotique et envahissante lorsqu'elle est introduite dans un environnement qui n'était pas le sien initialement, souvent par inadvertance, ou lorsqu'il s'agit d'une espèce indigène d'un environnement particulier qui a proliféré suite à un déséquilibre de l'écosystème. Dans la région, des études préliminaires ont recensé plus de 400 espèces de plantes exotiques envahissantes qui représentent une menace pour les écosystèmes.

Les Comores, la France/Réunion, le Kenya, Maurice, les Seychelles et Madagascar, en tant que partie de la Convention sur la diversité biologique (CDB), se sont engagées à lutter contre les espèces exotiques envahissantes conformément à l'objectif n°9 d'Aichi stipulant que « D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces ».

Contexte

En septembre 2017, un atelier régional sur la biosécurité, organisé par le **programme Biodiversité** de **la COI** financé par l'Union européenne et réalisé en collaboration avec le projet EpiBio-OI (CIRAD) et le projet Invaz'Iles (IUCN) à La Réunion, avait permis aux experts d'échanger sur la problématique des plantes invasives du Sud-Ouest de l'océan Indien et d'adopter une position commune en matière de lutte au niveau régional.

A l'issue de l'atelier, une charte de bonne conduite a été adoptée. Cela concerne principalement une résolution régionale sur les modalités d'importation et d'exportation des plantes envahissantes ou à risque d'invasion. La charte s'intéresse à l'identification des espèces exotiques et envahissantes ainsi que leurs moyens d'introduction et de propagation. Il est donc nécessaire de pouvoir travailler en amont sur les voies d'introduction des espèces envahissantes par le contrôle aux frontières et d'harmoniser les connaissances sur l'introduction d'espèces invasives.

La présente formation dotera les agents aux frontières (douane, police, phytosanitaire, etc.) des éléments juridiques (régionales et internationales) et environnementaux pour mieux faire face à une importation intentionnelle ou non intentionnelle d'espèces potentiellement envahissantes.

Quel est l'intérêt

Comprendre et mesurer les risques environnementaux, sanitaires et économiques qu'entraînent les espèces exotiques et envahissantes dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien qui est l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale.

Entrée des plantes exotiques et/ou envahissantes : Les douaniers, garants de l'imperméabilité des frontières

Autorité décisionnaire aux frontières, les douaniers ne disposent pas forcément des compétences nécessaires en matière de plantes exotiques et/ou de plantes envahissantes. Si bien que les pays accueillent volontairement ou non des espèces qui sont des dangers pour leur écosystème.

La conservation de l'environnement par des actions de prévention des espèces envahissantes et espèces exotiques. Tel est l'objectif principal de l'atelier sur les plantes exotiques et envahissantes qui se déroule jusqu'au 10 août prochain au Tana Hotel Antaninarenina. Une initiative qui entre dans le cadre du **projet biodiversité** de la **Commission de l'Océan Indien (COI)** et qui est financée par l'Union européenne. Faire en sorte de limiter l'entrée des plantes qualifiées d'exotiques et d'envahissantes par la coordination des actions de contrôles effectuées par les différentes entités aux frontières, est un des nombreux défis qui se dressent devant les différentes entités de contrôle. Pour le cas de la Grande-Île, les plantes exotiques et envahissantes existent en grand nombre. En plus de détruire les écosystèmes où elles sont plantées, les plantes envahissantes perturbent également la nature des sols (par acidification). Elles sont donc des facteurs de risque pour les espèces endémiques du pays. D'autant plus qu'une fois implantés sur une zone, il est difficile de les éradiquer. Bien que les réglementations – internationales et/ou nationales – existent, les différents agents de contrôles peinent à garantir l'imperméabilité des frontières.

Défis. Limiter l'exportation de telles espèces par de meilleurs dispositifs de contrôles aux frontières. Un souci qui devrait être permanent chez les agents de contrôles (agents de l'agriculture, de l'environnement, du contrôle phytosanitaire ou encore des forêts) aux frontières, si la protection de l'environnement est une priorité des pays comme Madagascar. Toutefois, ces différentes entités ne disposeraient pas des connaissances et des compétences nécessaires pour contrôler les entrées des plantes en question. Bon nombre d'agents des frontières ne sauraient pas ce qu'est une plante

envahissante ou encore les dangers qu'elle représente. Des initiatives allant dans le sens de renforcements des capacités de ceux-ci – notamment les douaniers qui disposent des pouvoirs, en matière de décider sur l'entrée ou non des plantes dans les pays membres du **COI** – devraient être menées. Par ailleurs, s'il est difficile d'endiguer les plantes envahissantes, les exploiter comme ce qui se fait déjà avec les bambous, serait une option à ne pas négliger. Une exploitation qui ne serait pas bénéfique sans que les espèces qualifiées d'envahissantes ne soient répertoriées, inventoriées. Mais aussi sans que l'espace ne soit aménagé de façon à préserver les autres espèces endémiques.

José Belalahy



<http://madagascar.niooz.fr/entree-des-plantes-exotiques-et-ou-envahissantes-les-douaniers-garants-de-l-impermeabilite-des-frontieres-26656301.shtml>

East Africa energy bodies court more investments



The European Union, through the European Development Fund (EDF), is supporting the initiative through the four-year 7 million euros grant signed in May last year.

Eastern and southern African countries are harmonising their energy regulatory frameworks in order to attract investments. The exercise involves enhancing the capacity of the national regulatory authorities and power pools, a move broadly aimed to develop the energy sector. The European Union, through the European Development Fund (EDF), is supporting the initiative through the four-year 7 million euros grant signed in May last year.

“The project seeks to address market governance and regulatory-related challenges affecting the implementation of energy development projects,” the East African Community (EAC) said in a statement over the weekend. The regionally harmonised energy regulatory and policy framework will, among others, integrate gender perspectives. “Another area is enhancement of renewable energy and energy efficiency to attract investments in clean energy,” the statement added.

The Regional Association of Energy Regulators for Eastern and Southern Africa (Raefresa) will coordinate the implementation of the programme. A meeting of technical experts from the five regional economic communities (RECs) in Africa held in Nairobi last week agreed to fast-track its implementation. Besides the EAC, others are the Southern Africa Development Community (Sadc), the Common Market for Eastern and Southern Africa, Intergovernmental Authority on Development (Igad) and the **Indian Ocean Commission (IOC)**.

The programme is also set to catalyze the private sector role in energy development in the region so as to realize the desired socio-economic growth. Comesa's assistant secretary general (Programmes) Kipyego Cheluget said the energy sector in the five RECs will benefit and in so doing enhance the regional energy market. EU official and acting head of infrastructure projects in Kenya Mr Jean-Noel Gangloff, said that building an energy market would stimulate power trading in the region. "The EU recognises and believes that we can together enhance the regional energy market in a harmonized way and thus taking the development of the regional energy market a step further", he said. The project can also be a driver for an energy market and industrial growth within the five blocs and could contribute to lowering production costs, hence enhancing competitiveness.

Le CREA, fondateur du Forum des îles de l'océan Indien

Gilles Hubert, Secrétaire Général du Mouvement CREA (Citoyens de La Réunion En Action) a participé les 3 et 4 août dernier à Antananarivo (capitale malgache) au 1^{er} forum politique des îles de l'océan Indien.

Quarante ans après la 1^{ere} Conférence des Partis et Organisations Progressistes de l'océan Indien, ce forum qui a regroupé principalement des acteurs de la société civile de Madagascar, de La Réunion, des Comores et des Chagos a permis de jeter les bases d'un Forum politique permanent.

Rappelant les objectifs politiques du mouvement citoyen réunionnais, M. Hubert a évoqué les projets concrets qui participent à la consolidation de l'indiaocéanie. Des projets concrets entre collectivités de l'océan Indien et acteurs de la société civile qui consolident la fraternité des îles de l'océan Indien à l'heure où des menaces écologiques et géopolitiques pèsent sur notre région, convoitée par les grandes puissances. Des projets également au sein de l'Association des Villes et collectivités de l'océan Indien (AVCOI) qui visent à renforcer la diplomatie des peuples au sein de la **Commission de l'Océan Indien**.

L'esprit du "bon voisinage et la diplomatie des peuples" ont guidé les débats à ce forum. Toutes les personnes présentes ont accepté d'être membres fondateurs du Forum Politique des Îles. Leur contribution vise à faire vivre cet espace politique régionale.

Une Feuille de route contre les Espèces exotiques envahissantes

☐ Exemple d'espèces exotiques envahissantes végétales aux Comores



Lantana camara



Furcraea foetida



Gliricidia sepium



Clidemia hirta



Litsea glutinosa



Eugenia jambos

Du 25 au 28 Juillet dernier, des représentants des organisations nationales impliquées dans la problématique des Espèces exotiques envahissantes (EEE) se sont réunis dans un hôtel de la place à Moroni dans le cadre d'un atelier pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action opérationnel des espèces exotiques envahissantes dans notre pays. La première phase de ce projet a pris fin le 31 juillet.

Il faut savoir que parmi les objectifs définis par le plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique et dont notre pays est membre, il a été demandé dans l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité, que d'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies

de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces ». Les 20 Objectifs sont regroupés dans cinq buts stratégiques devant être atteints d'ici à 2020.

L'atelier s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote Inva'Ziles au niveau des Comores et portant sur la connaissance et la lutte contre les EEE. Le projet était porté par le Centre national de documentation et de recherche scientifique des Comores (CNDRS) et mis en œuvre avec ses partenaires institutionnels locaux. Le projet Inva'Ziles était financé par l'Union Européenne sous la tutelle technique de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN).

Il a été convenu au cours de cet atelier, d'élaborer et de mettre en œuvre une feuille de route portant sur les actions prioritaires à réaliser à court et en moyens terme pour finaliser la formulation de la SNEE. La coordination du projet pilote Inva'Ziles et le Direction Général de l'Environnement ont été proposés pour le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route.

Il s'agit de partager les listes des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes hiérarchisée établie par le projet pilote Partager les textes juridiques et réglementaires relatives à la conservation de la biodiversité en générale et à l'introduction aux Comores des espèces animales et végétales, partager les documents de politiques et stratégies de développement globale et/ou sectorielle aux participants de l'atelier et à d'autres personnes ressources.

Les participants à l'atelier et les autres personnes ressources ont été encouragés à adhérer au réseau régional des EEE des îles du Sud-ouest de l'Océan Indien pour le partage et à l'accès des ressources sur les EEE. Il a aussi été demandé l'élaboration d'une liste des espèces animales exotiques et les micro-organismes existants et aussi effectuer des inventaires floristiques et faunistiques marines complémentaires d'ici la fin de cette année.

La mise en place d'un comité national des EEE sous tutelle du ministère chargé de l'environnement, comme un sous organe de la Commission nationale de développement durable (CNDD) a été inclus dans la feuille de route comme la création d'une plateforme nationale d'échanges d'informations, d'expériences et de connaissances sur les problématiques liés à l'introduction et à la gestion des EEE.

Par ailleurs il a été fortement recommandé l'accompagnement de l'initiative de la Direction générale de l'Environnement dans les négociations déjà engagées avec le Cabinet de la Présidence de la République de l'Union des Comores pour rendre fonctionnel la CNDD.

La question de la recherche de financements adéquats pour la mise en œuvre des recommandations de cette feuille de route en attendant la mise en place d'un programme ou d'un projet de gestion des EEE a été largement soulignée dans la feuille de route.

Hachime Abdérémane

Biodiversité marine : Deux projets de conservation par le gouvernement américain

Dans le cadre du lancement de l'atelier de formation sur la Planification spatiale marine, à Nosy-Be, avant-hier, le chargé d'Affaires de l'Ambassade des Etats-Unis, M. Stuart Wilson, a annoncé le lancement par le gouvernement américain de deux projets de conservation à Madagascar.

Il a notamment rappelé dans son discours que la protection de la biodiversité en étroite relation avec le développement économique, constitue « *la priorité des priorités* » pour la mission américaine à Madagascar. Sa présence lors du lancement de l'atelier était pour lui l'occasion de partager comment le gouvernement américain souhaite contribuer de manière effective à la conservation de la biodiversité et au développement socio-économique de Madagascar. Les deux projets de conservation qui vont être lancés prochainement contribueront à réaliser ce dessein.

Développement communautaire. Les deux projets visent avant tout *la « promotion d'un développement communautaire durable »*. En premier lieu, en créant des emplois formels, donc une plus grande stabilité sociale. En second lieu, en priorisant le bien-être des communautés autochtones en les impliquant dans la gestion des ressources naturelles locales, avec une emphase sur la biodiversité marine. Un financement de 45 millions de dollars permettra de réaliser le projet sur cinq ans ; avec un focus particulier sur les programmes environnementaux pouvant aider le peuple malgache à mieux s'approprier, préserver et valoriser son patrimoine unique. Le WCS (World Conservation Society) fera partie des partenaires privilégiés de l'USAID dans la mise en œuvre de ces projets, sans oublier le ministère de tutelle, le Ministère des Ressources halieutiques et de la Pêche de Madagascar.

Économie bleue et tourisme. M. Stuart Wilson a également souligné que si les ressources halieutiques bénéficient d'une exploitation rationnelle (et durable), réglementée et menée en parallèle avec des projets de conservation, l'économie bleue impulsera réellement une croissance économique durable au niveau local et national. Cette stimulation de la

croissance économique s'accompagne inévitablement d'une réduction de la pauvreté. Il a par ailleurs insisté sur l'importance de la sauvegarde du littoral et des écosystèmes critiques marins et côtiers dans la prospérité de l'économie bleue. Il a continué en disant que : « Le fait d'avoir de vastes zones marines protégées aidera à développer le tourisme à Madagascar, notamment ici à Nosy-Be, qui accueille à peu près, un touriste sur trois venant à Madagascar. Nous savons que le tourisme est un formidable multiplicateur économique qui soutient les entreprises dans de multiples secteurs et institutions culturelles. Et bien sûr, cela apporte des emplois aux jeunes, des devises étrangères essentielles et des recettes fiscales pour le gouvernement. Les investissements dans les parcs nationaux, et vous en avez ici à Nosy-Be, et la biodiversité peuvent créer un cercle vertueux, qui développera le tourisme. Ainsi, cela apportera plus de croissance dans le secteur touristique. »

Recueillis par Luz Razafimbelo

Biodiversité : l'observation, oui mais avec prudence



Une famille de dauphins à long bec (*Stenella longirostris*).

L'organisation non gouvernementale Mauritian Marine Conservation Society (MMCS) observe les cétacés autour de l'île, notamment les dauphins qui font partie de l'attrait touristique à l'ouest du pays. « Nous faisons de l'observation de l'espèce. Cela permet de faire le point sur les

espèces et leur évolution dans les eaux autour de Maurice, notamment des dauphins qui sont pratiquement sédentaires autour de Maurice », explique Shakti Teker, consultant à la MMCS.

Depuis 1979, Maurice fait partie du Sanctuaire baleinier de l'océan Indien, établi par la Commission baleinière internationale, une initiative des Seychelles. Cependant, une autre problématique est devenue importante au cours des dernières décennies. La pollution des océans et l'impact du tourisme, et Maurice n'y est pas épargnée. C'est pour cela que les activités sont soumises à des réglementations. « Désormais il y a plusieurs skippers qui vont faire du dolphin watching. Il faut cependant rester dans les cadres légaux », explique Shakti Teker. « L'observation de dauphins n'est pas interdite autour de Maurice. Leur présence offre une chance de beau spectacle pour les touristes et Mauriciens mais à condition que les règles soient respectées ».

Ces règles ont été mises en place pour protéger aussi bien les animaux que les observateurs. Elles avaient été adoptées par la Tourism Authority en 2012. Les opérateurs doivent informer et sensibiliser leurs passagers sur la biologie et le comportement des dauphins, mais aussi sur les restrictions quant à l'approche et la nage avec les animaux. Par exemple, la zone d'approche démarre à partir de 150 mètres de la zone d'observation. Cette dernière, quant à elle, est fixée à 50 mètres. Aucune embarcation ne peut être plus proche. Les intéressés doivent descendre dans l'eau doucement à

l'aide d'une échelle, et la mise à l'eau doit comprendre deux personnes au maximum à la fois, accompagnées d'un membre d'équipage. Parmi les mammifères qui sont souvent au large des côtes mauriciennes se trouvent plusieurs espèces de dauphins.



Un groupe de cachalots (*Physeter macrocephalus*) au large du Morne.

Les individus de l'espèce la plus communément observée dans les eaux mauriciennes sont des dauphins à long bec (*Stenella longirostris*). Ces derniers sont observables en grands groupes pouvant comporter une quinzaine à plus d'une centaine d'individus.

L'autre espèce commune est le grand dauphin de l'Indo-pacifique (*Tursiops aduncus*), qui vit en de plus petits groupes de cinq à dix individus. Les baies de Tamarin et de Rivière-Noire sont des aires de repos, de reproduction et de socialisation des dauphins, d'où les réglementations très précises. Mais les baleines font aussi partie de ce système. Même si elles sont plus difficiles à voir que les dauphins car elles se tiennent plus au large, certaines vont aussi tenter leur chance. Durant les mois d'hiver dans l'océan Indien, plus précisément entre juin et octobre, c'est le moment où des cétacés migratoires sont présents. Certains d'entre eux s'approchent même des côtes mauriciennes. Les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) en font partie.

« Les baleines à bosse sont présentes dans l'océan Indien à cette période pour se reproduire, mettre bas et faire grandir les baleineaux », explique Nina Dubois, aussi de la MMCS. « Il faut être prudent durant l'observation pour plusieurs raisons. Stressé, un petit peut être séparé de sa mère et mourir de faim par exemple. Aussi pendant tous les mois qu'elles passent dans l'océan Indien, les baleines à bosse sont à jeun et les stresser peut affecter leur santé ». D'autres espèces sont, elles, plus sédentaires dans l'océan Indien. C'est le cas des cachalots (*Physeter macrocephalus*). Les femelles sont souvent observables au large de Maurice avec leurs petits en été. Il est recommandé de ne pas les approcher pour éviter des comportements inattendus de ces grands mammifères, les mères étant très protectrices de leurs petits. L'observation des cétacés doit être faite avec prudence, les perturber pourrait avoir des effets négatifs. Les cétacés sont des voisins qu'il faut respecter.

Par Xavier Maugueret

07 août 2018

<https://www.lexpress.mu/article/336762/rechauffement-climatique-jour-ou-terre-sautodetruira>

Réchauffement climatique : le jour où la Terre s'autodétruira...



Dans l'Arctique, le premier été sans banquise devrait avoir lieu avant le milieu du siècle, selon des chercheurs.

La fin de l'humanité telle que nous la connaissons, ce n'est peut-être pas pour demain. Reste que cela approche et plus vite qu'on pourrait le penser. Du moins, selon une étude, publiée lundi 6 août, par un consortium de chercheurs internationaux.

Ils prévoient, entre autres, qu'avec le réchauffement climatique, la planète risque de se transformer en « étuve » (NdlR, local où la température est très élevée et la chaleur humide, selon le Larousse). Pis, seuls un milliard d'êtres humains pourraient s'y abriter...

Dans une étude de la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences*, ces chercheurs partent du postulat que même si les hommes réduisent les émissions de gaz à effet de serre, la planète elle-même pourrait libérer ces gaz dans l'atmosphère. Conséquence : la hausse de la température moyenne de la Terre devrait tourner autour de +4°C ou +5°C en comparaison avec l'ère préindustrielle. À savoir que l'objectif de l'accord de Paris sur le climat est de +2°C au maximum.

Ainsi, les scientifiques prévoient un effet de basculement. C'est-à-dire des aspects jusqu'ici bénéfiques du système planétaire (NdlR, ils ont un rôle d'éponge) pourraient à terme devenir néfastes. Comment ? En relâchant dans l'atmosphère plus de CO² et de méthane que toutes les activités humaines réunies...

L'étude explique que ce phénomène (appelé point de bascule) est dû à des températures au-delà desquelles la libération de ces gaz serait inévitable.

Et les chercheurs témoignent leurs inquiétudes devant le fait que la Terre puisse approcher ce seuil critique qui ferait d'elle une étuve.

Parmi ces systèmes planétaires qui pourraient basculer, les forêts et océans. Les chercheurs font remarquer que ceux-ci ont renfermé, au cours de ces dernières décennies, plus de la moitié des émissions de carbone. Sauf que la superficie sous forêt rétrécit comme peau de chagrin. Et avec un réchauffement de la température de 3°C, 40 % de la forêt amazonienne pourrait disparaître. Les océans, de leur côté, manifestent des signes de saturation en CO².

Idem pour le permafrost (NdIR, sol gelé en permanence au Canada et en Russie). Selon l'étude, si dégel il y a, tout le méthane et le carbone qui y sont emprisonnés – il s'agit de l'équivalent de quelque «15 ans d'émissions humaines» – risque d'accélérer le réchauffement climatique en libérant plus de gaz dans l'air.

Les scientifiques s'intéressent aussi à la banquise. Faisant remarquer que 80 % des rayonnements du soleil sont renvoyés par la banquise au travers de son miroir blanc glacé. Sauf qu'avec la fonte, c'est l'océan qui finit par absorber ces rayonnements. Avec pour conséquence, une accélération du réchauffement. « Dans l'Arctique, le premier été sans banquise devrait avoir lieu avant le milieu du siècle. Une situation susceptible de se reproduire tous les quatre ans dans un monde à +2°C », explique l'étude.

Ce n'est pas tout. Entre +1°C et +3°C, prévoient les chercheurs, la calotte glaciaire recouvrant la terre de l'Antarctique ouest et du Groenland finira par fondre. Lorsque cela arrivera, d'énormes volumes d'eau seront libérés. Les effets seront dévastateurs, préviennent les scientifiques. « La fonte des glaces de l'Antarctique Ouest et du Groenland conduirait à une hausse du niveau de la mer de 13 mètres. La calotte de l'Antarctique Est, plus sensible au réchauffement qu'estimé précédemment, représente 12 mètres potentiels supplémentaires », peut-on lire dans l'étude.

Disparition programmée, donc, de plusieurs mégapoles, États, pays...

La Rédaction

Consommation - Le bois énergie manque cruellement



Les besoins en bois énergie sont au double de l'offre existante. Un enjeu majeur pour l'environnement et le développement économique.

Insuffisant. Il n'y a plus assez de bois à exploiter. 92% des ménages utilisent encore du bois pour la cuisson ou pour obtenir d'autres sources d'énergie. Alors que les besoins annuels équivalant à quelque 433 milliards d'ariary vont encore doubler d'ici 2030. L'accès facile, la croissance démographique estimée à 3% par an, ainsi que le faible pouvoir d'achat des ménages pour pouvoir utiliser d'autres sources telles que le gaz, le pétrole lampant ou encore l'électricité sont, entre autres, les raisons qui justifient cet accroissement des besoins.

En outre, la couverture forestière connaît une diminution cruelle d'année en année. En 2005, celle-ci était de 9 451 350 ha, cinq ans plus tard, cette superficie a diminué et est passée à 8 977 337 ha. Les derniers chiffres de 2013 font état de 8 845 509 ha. Le ministère de l'Énergie et des hydrocarbures (MEH) a avancé que l'offre de ressources en bois était à la moitié des demandes. « Les besoins annuels avoisinent les 18 millions de m³, alors que l'offre disponible est actuellement de 9m³ », a précisé le directeur de l'Énergie au sein du MEH.

Justement, la Stratégie nationale de l'approvisionnement en bois énergie (SNABE) a été présentée hier à l'hôtel Colbert pour pallier ce manque de ressources. La stratégie prévoit une meilleure protection et une meilleure gestion des ressources, tout en assurant la cohésion avec les orientations nationales.

Complémentaire

Les deux ministères principalement concernés, à savoir le ministère de l'Énergie et des hydrocarbures et celui de l'Environnement, de l'écologie et des forêts ont été ainsi présents, avec celui de l'Industrie et du développement du secteur privé, pour témoigner des efforts menés par le gouvernement pour équilibrer l'offre et la demande en bois énergie. Guy Venance Randriatefiarison, ministre de l'Environnement, de l'écologie et des forêts campe sur le reboisement massif et des activités de protection de l'environnement. « Il importe de soutenir la croissance de l'offre en bois énergie, et l'optimisation de la transformation des bois énergie. La couverture à 50% des besoins en bois sera assurée par des ressources forestières durables », a-t-il précisé.

« La nouvelle politique de l'Énergie envisage la sauvegarde des forêts », a appuyé Lantoniaina Rasoloelison, ministre de l'Énergie et des hydrocarbures. « Le changement des habitudes de consommation doit devenir une culture. Nous avons tendance à oublier que l'énergie biomasse concerne également les déchets de bois, l'herbe sèche ou encore les sous-bois », a-t-il soutenu. Il va jusqu'à proposer de former les exploitants sur comment couper le bois, ou comment protéger les branches du feu. La promotion de l'énergie de transition figure dans la SNABE, présentée hier. La vulgarisation de l'éthanol a été un temps soutenu par l'État, mais délaissée par la suite. Le gouvernement a alors réitéré son appui aux investissements dans la transition énergétique vers du substitut.

Mirana Ihariliva

Filière crabe : Plus de 6 000 tonnes de production en 2017



Des crabes vendus sur le marché local ne respectent pas la taille marchande.

L'an dernier, la production de crabes enregistrée était de plus de 6 000 tonnes. La grande partie de cette production est destinée à l'exportation. Cependant, bon nombre de produits halieutiques collectés par des opérateurs travaillant à Morondava en vue d'une exportation, ne respectent plus la taille minimale marchande en raison d'une surexploitation. Et ils inondent le marché local. La destruction des mangroves réduit en même temps la viabilité des crabes, sans parler de la recrudescence des collecteurs informels qui influent sur la stabilité des prix. En fait, le prix d'un kilo de crabes auprès des petits pêcheurs s'élève à 2 500 Ariary. En Europe, le kilo de ce produit halieutique s'acquiert entre huit et 11 euros, soit entre 32 000 Ariary et 44 000 Ariary. Compte tenu de ces enjeux écologiques et économiques, une gestion durable et réfléchie de la pêche aux crabes s'impose. Toutes les parties prenantes s'y penchent activement en développant entre autres, des techniques innovantes de pêche aux crabes, afin de redynamiser la filière. La réduction des pertes après la pêche et la valorisation des captures ne sont pas en reste.

Navalona R.

Tourisme durable : L'approche 4P, préconisée pour valoriser le patrimoine

La gestion durable est déterminante pour développer le secteur du tourisme, selon les résultats de recherches de Mikaia Valisoa Andrianantenaina. Celui-ci a soutenu la nécessité de la participation effective de tous les acteurs, pour réussir cette approche.

Bien que Madagascar soit à la traîne, en termes de développement du tourisme, les potentialités touristiques de la Grande Ile ne sont plus à démontrer. Avec les richesses naturelles, le patrimoine culturel accessible, pouvant être valorisé sans difficultés, le secteur du tourisme offre un avantage grandissant pour le développement du pays et pour l'amélioration de la qualité de vie de la population malgache. C'est ce qu'a indiqué Mikaia Andrianantenaina, qui a réalisé une étude sur le tourisme durable, en fixant son focus sur le cas de la Commune de Mananasy, district de Soavinandriana dans la région Itasy. « Le tourisme durable, aujourd'hui est très en vogue à Madagascar. L'année 2017 a été approuvée par l'instance des Nations Unies, année internationale du tourisme durable pour le développement. Ce concept opte pour la préservation et le respect à long terme des ressources existantes (naturelles, culturelles et, sociales). Le tourisme durable induit aussi une participation réelle des communautés locales pour qu'elles bénéficient des retombées touristiques. Il se veut donc être un tourisme équitable, dont les retombées contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et il veut également faciliter la gestion des ressources du patrimoine naturel et culturel, ce qui signifie préserver et si possible, améliorer le patrimoine à laisser aux générations futures. C'est pour cela que nous préconisons l'approche 4P ou le Partenariat Public-Privé-Populations », a-t-il affirmé.

Conscientisation. Malgré les fortes potentialités touristiques dans la Commune de Mananasy, aucun opérateur touristique n'ose y investir. Selon le chercheur, c'est à cause d'un manque de communication. « La Commune regorge de richesses exploitables. Il faut pourtant valoriser ces atouts avec les communautés locales. Il s'agit de conscientiser la population pour protéger leur environnement et faire de l'existant, une attraction touristique.

Il ne faut pas attendre autre chose, car même si aucune infrastructure touristique n'est encore construite dans la Commune, on peut toujours opter pour le tourisme de découverte en milieu rural. Mais pour parvenir au développement du tourisme durable, la solution la plus proche est la pratique des actions environnementales pour la conservation du patrimoine naturel. C'est un effort que tous les acteurs concernés doivent mener ensemble », a soutenu Mikaia Andrianantenaina.

Antsa R.